

DIRECTION LES DECHETERIES



ACCES



Depuis le 1^{er} janvier 2011, le SYMAT a changé le mode d'accès aux 4 déchèteries. Une carte magnétique est délivrée gratuitement auprès de nos services sur

présentation d'un justificatif de domicile récent. Cette carte permet une meilleure gestion des entrées qui sont réservées aux seuls résidents* du territoire du SYMAT.



**L'ENTRÉE AUX DÉCHÈTERIES
NE SERA POSSIBLE QUE SI
VOUS ÊTES MUNIS DE CETTE
CARTE.**

LES DÉCHÈTERIES SONT RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS.

- Vous avez une activité professionnelle?
Pour évacuer vos déchets, des professionnels sont à votre service :

PSI, ROM, VEOLIA, LIE...



PLAN



Les dépôts sauvages devant les déchèteries, lors d e s heures de fermeture,

pénalisent gravement le travail des gardiens et la propreté des sites. Tous les jours, au moins une déchèterie est ouverte. Le SYMAT fera tout ce qui est en son pouvoir pour faire cesser cette pratique incivique. Les dépôts sauvages sont passibles d'une amende de 5^{ème} classe (1 500€) selon l'art R365-8 du code pénal.

*Les habitants des communes de Coussan, Gonez, Hourc, Laslades, Pouyastruc et Souyeaux n'ont pas accès aux déchèteries du SYMAT.

CONSIGNES



Déchets verts



Electroménager



Textiles



Piles et Batteries



Déchets dangereux



Gravats inertes



Petite Ferraille



Bouteilles Plastiques



Bois



Huiles



Tout-venant



Verre



Mais aussi :

- Papiers
- Radiographies
- Cartons
- Amiante** (le 1^{er} samedi du mois à la déchèterie de Bordères.)
- Electroménager (uniquement à Tarbes Sud et Bordères)
- DASRI*** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)



Les déchets verts déposés en déchèteries sont ensuite compostés sur le site de la ROM à Bordères. Pour être compostés, les déchets verts sont au préalable broyés. Si vous avez des branches dont le diamètre est supérieur à 20cm, vous devez les séparer des autres déchets verts et prévenir le gardien. Celui-ci, après contrôle, vous établira un bon d'accès au site de la ROM à Bordères. En effet, ces déchets seront dirigés vers un autre broyeur. Par manque de place, le SYMAT ne peut pas mettre une benne spéciale "grosses branches" sur les déchèteries.

A SAVOIR

- La récupération d'objets ou de matériaux est interdite,
- L'accès est limité aux véhicules légers avec ou sans remorque,
- Les enfants sont sous la responsabilité des parents,
- Les usagers doivent respecter la propreté du site et plus particulièrement après chaque dépôt de déchets,
- Les animaux doivent rester dans le véhicule,
- Le bennage des camions plateau est interdit,
- Quantité limitée à 2m³/semaine pour les déchets verts, les gravats, le bois, le tout-venant et le carton.

* Rapportez l'électroménager chez le vendeur (cf page DEEE)

** Amiante: quantité limitée à 10 plaques par mois, inscription obligatoire dans nos services

*** DASRI une boîte vous sera fournie par votre pharmacien si vous êtes en autotraitement.

DMS



Dans notre quotidien, nous sommes amenés à utiliser des produits plus ou moins nocifs pour bricoler, jardiner...

Ces Déchets Ménagers Spéciaux, reconnaissables à leurs pictogrammes, représentent une fois utilisés un danger pour l'environnement et la sécurité.

C'EST POURQUOI IL NE FAUT ABSOLUMENT PAS LES JETER DANS VOTRE POUCELLE OU DANS LES ÉGOÜTS.

Sur les 4 déchèteries du SYMAT, des armoires spéciales permettent de stocker ces produits collectés ensuite par une entreprise habilitée. Ces produits sont dirigés vers un centre de regroupement où ils seront préparés pour être envoyés dans diverses unités de traitement.



Piles



Peintures



DEEE



Depuis le 15 novembre 2006, vous pouvez remettre sans frais à votre commerçant un

équipement usagé lors de l'achat d'un appareil neuf du même type. Ayez ce réflexe car de cette nouvelle réglementation est née l'éco-participation. Cette taxe correspond au coût de collecte et de recyclage de votre ancien appareil. Votre commerçant a l'obligation de le reprendre.

Vous pouvez déposer vos Déchets Equipements Electriques et Electroniques dans les déchèteries de Bordères sur l'Echez et de Tarbes Sud.

Le rôle du gardien



Je suis là pour renseigner les usagers !

- Il est à votre disposition afin de répondre à toutes vos questions concernant l'utilisation de la déchèterie,
- Il veille à son bon fonctionnement, au respect du règlement intérieur ...
- ...et à la sécurité de ses usagers.

HORAIRES et JOURS DE FERMETURE

DECHETERIE SUD

Fermée le : VENDREDI

DECHETERIE de BORDERES

Fermée le : DIMANCHE et LUNDI

DECHETERIE d'AUREILHAN

Fermée le : JEUDI et DIMANCHE

DECHETERIE NORD

Fermée le : MERCREDI, SAMEDI
et DIMANCHE

HORAIRES

Hiver (novembre à mars)

9h - 12h 13h - 17h

Été (avril à octobre)

9h - 12h 14h - 18h

TOUTES LES DÉCHÈTERIES
SONT **FERMEES** LES JOURS FÉRIÉS



"Pour Recycler,
il faut Triier !"